

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES

INSTALLATION DE FOOD-TRUCK

Type de procédure : Procédure de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une activité de restauration ambulante de type « food-truck ».

Contexte :

Dans le cadre de l'activation de l'espace public et afin d'améliorer l'offre de restauration chaude pour les riverains et employés du secteur, la Communauté de communes du Pays de Sommières propose de réserver des emplacements pour le développement d'une telle activité sur son territoire.

La consultation porte sur la mise à disposition, pour un exploitant, d'un emplacement situé sur le parking du parc de l'Arnède, rue des Epauettes, 30250 SOMMIERES.

Les candidats devront proposer une offre de restauration à emporter et sur place dans la limite de 25 m². L'emplacement sera exploité pour une durée d'un an, renouvelable.

Cadre juridique :

L'article L2122-1-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Conformément à l'article L2125-1, toute occupation du domaine public donnera lieu à la perception d'une redevance.

Description de l'emplacement :

Un espace d'environ 25 m² au sol (Cf plan joint).

Cet emplacement ne dispose pas, à ce jour, de **raccordement à l'électricité ni au réseau d'eau**.

Il devra par conséquent être autonome vis-à-vis des besoins qui pourraient se manifester :

- Raccordement à l'eau et à électricité,
- Ramassage des ordures,
- Autres.

Toutefois, la possibilité de bénéficier de ces raccordements peut être étudiée en prenant directement contact avec **l'ancien occupant de l'emplacement**.

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles, afin de permettre une bonne évaluation du projet présenté.

Aussi, le dossier de candidature devra comprendre :

- Une proposition de menus ;
- Des propositions de formules à emporter, avec description des dispositifs (contenants, emballages) prévus pour le transport des préparations par les clients ;
- Une description des mesures prises pour réduire et trier les déchets générés par l'activité sur le domaine public, en particulier à la fermeture à la clientèle.
- Un descriptif technique devra également être produit par le candidat. Il comprendra :
 - o Le descriptif précis du matériel utilisé, abondé de photos.
 - o Tous documents utiles à la bonne intelligence du dossier.
- Les jours et horaires de fonctionnement
Horaires souhaités : le midi de 10h-15h / le soir de 18h-22h

Autres dispositions :

L'exploitation de cette activité commerciale à cet emplacement impliquera la signature d'une convention d'occupation domaniale qui arrêtera, au regard des documents produits, des règles et mesures spécifiques d'exploitation.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité, la qualité des produits et la variété des menus proposés ;
- L'adéquation des produits et préparations proposés pour la vente à emporter ;
- L'expérience et les références professionnelles ;
- Le soin apporté à limiter l'impact de cette activité quant au volume et à la nature des déchets générés ;
- Les éléments techniques d'implantation sur l'espace public.

Une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures reçues.

Une phase de négociation sera organisée si nécessaire afin de faire préciser certains points qui le seraient insuffisamment et permettre la rédaction de la convention d'occupation domaniale.

A l'issue de cette phase de négociation, les candidats retenus et non retenus seront informés de la décision définitive par voie de courrier.

Dossier de candidature :

Merci de compléter et de retourner le dossier par mail à l'adresse indiquée ci-dessous :

M. AMARU Alban

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES

Parc d'activités de l'Arnède – 21 rue de la Socomi

BP 52027 – 30252 SOMMIERES Cedex

Contact : a.amaru@ccpaysdesommieres.fr

Ligne directe : 04 66 80 87 84

Calendrier :

Date de dépôt des dossiers : au plus tard le 22 octobre 2026

